

1. *Raison sociale (nom) et siège de l'entité juridique dis-*
soute: **FONDATION DES RESIDENCES ET ATELIERS**
FOYER-HANDICAP, Carouge GE
2. *Statut juridique de l'entité juridique dissoute:* Fondation
3. *Nom et siège de l'entité juridique repreneuse:* FONDA-
TION FOYER-HANDICAP, Carouge GE
4. *Statut juridique de l'entité juridique repreneuse:* Fonda-
tion
5. *Décision par:* le Conseil de fondation
6. *Date de la décision:* 10.04.2002
7. *Echéance de préavis des créances:* **18.09.2002**
8. *Adresse pour la déclaration des créances:* FONDATION
FOYER-HANDICAP, rue Viollier 3, 1211 Carouge GE
9. *Indication: Il est instamment demandé aux créanciers*
de l'entité juridique dissoute d'annoncer leurs prétenti-
ons.
10. *Remarques:* Les actifs et passifs de la FONDATION DES RE-
SIDENCES ET ATELIERS FOYER-HANDICAP à Carouge sont
repris par la FONDATION FOYER-HANDICAP à Carouge, par
voie de fusion universelle et sans liquidation, conformé-
ment à l'art. 748 CO applicable par analogie. L'attention
des créanciers est attirée sur le fait que la fondation se ré-
serve le droit de procéder à la réunion anticipée des biens
des deux fondations et de requérir la radiation anticipée
conformément aux art. 748 ch. 6 et 745 al. 3 CO.

Etude Wicht & Christen, Notaires
1211 Genève 11

(00607052)